



Les organisations syndicales Cfdt, FO, UNSA, ALLIANCE DU TREFLE ont saisi à plusieurs reprises le ministre de l'agriculture sur l'harmonisation des règlements intérieurs des différentes structures du MAAF (DRAAF et administration centrale).

Il s'agit de permettre la récupération des heures travaillées au delà de la durée réglementaire comme c'est le cas actuellement dans les DDI qui ont obtenu la possibilité de récupérer des crédits d'heures sur les plages fixes, sous la forme de demi-journées ou de journées entières.

De la même façon, les agents travaillant en administration centrale au MEDDE ont la possibilité de récupérer les heures travaillées au-delà de la durée réglementaire.

Lors du CT des DRAAF du 10 avril dernier, les organisations syndicales Cfdt, FO, UNSA, ALLIANCE DU TREFLE ont une nouvelle fois porté cette revendication.

Elles contestent le discours de l'administration consistant à laisser croire qu'il n'est pas possible, dans le contexte actuel, d'accorder 2 demi-journées par mois de récupération aux agents et qu'il faut faire confiance aux directeurs des DRAAF pour s'adapter aux contextes locaux. Cette réponse est doublement surprenante car, sans instruction du ministère, les directeurs ne modifieront pas officiellement les RIALTO et s'ils le faisaient, ils seraient « dissidents ».

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement à l'harmonisation des règlements intérieurs et demandent l'ouverture d'une véritable négociation sur ce sujet. C'est une question de justice et d'équité !

Elles demandent que ce dossier soit mis à l'ordre du jour du CTM du 27 mai.

Le secrétaire général de la Cfdt
Frédéric NABUCET

Le secrétaire général de FO
Patrice MAITRE

Le secrétaire général de l'UNSA
Philippe COSTA

La secrétaire générale de l'alliance du trèfle
Déborah INFANTE-LAVERGNE